

Séance du 05 mai 2008

L'an deux mille huit, le cinq mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Lamotte Jean-François, Maire – Lahaye Jean-François – Lecesne Patrice Adjoints – Chardot Bernard – Lohier Florence – Travert Françoise – Lacour Sylvain – Guiffard Marylène – Legars Yves – Pons Jean-Noël - Desvergez Bernadette

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Personnel Communal

Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (10/35^{ème})

Le Conseil Municipal :

- Décide de la création du poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 10 heures hebdomadaire (10/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2008.
- Autorise le Maire à pourvoir ce poste par un contrat à durée déterminée en vertu de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3, alinéa 6)
- Dit que l'agent recevra une rémunération basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 (IB 281 IM288)
- Dit que les principales fonctions assurées par cet agent seront les suivantes :
 - accueillir et s'occuper des enfants en garderie périscolaire, le matin avant l'ouverture de l'école et le soir après la fermeture
 - assurer l'entretien des locaux de ladite garderie
- Dit que cette dépense a été prévue au budget primitif 2008, chapitre 012
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Personnel Communal

Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe (12.6/35^{ème})

Vu la délibération du 13 juillet 2007 concernant le poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe (12.6/35^{ème})

Considérant que le poste a été pourvu par un contrat à durée déterminée en vertu de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3, alinéa 6) et que ce contrat arrivera à expiration le 31 août 2008,

Le Conseil Municipal :

- autorise le maire à pourvoir, éventuellement, ce poste par un nouveau contrat à durée déterminée en vertu de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3, alinéa 6)

RD4 – Aménagement de la traverse du bourg

Le maire communique au conseil municipal le courrier en date du 1^{er} avril 2008 de M. le Président du Conseil Général concernant l'aménagement de la traverse du bourg de Helleville.

Après étude de la convention d'entretien, le conseil municipal :

- Accepte ladite convention mais demande que l'article 3 soit modifié, c'est-à-dire que l'entretien de l'îlot du giratoire devant la dangerosité soit effectué par la Communauté de Commune des Pieux.
- Autorise le maire à signer la convention d'entretien avec la Communauté de Communes des Pieux et le Conseil Général de la Manche.

Association Intercommunale d'aide aux personnes âgées du pays de Diélette

Le conseil municipal nomme Mr Jean-François LAMOTTE comme représentant titulaire et Mr Yves LEGARS, représentant suppléant au sein du conseil d'administration de cette association.

Commission d'appel d'offres

Mr le Maire fait part au conseil du courrier de Mr le Sous-Préfet de Cherbourg relatif à la délibération en date du 26 mars 2008 désignant les conseillers municipaux au sein de la commission d'appel d'offres.

Mr le Maire propose d'une part que cette délibération soit annulée et d'autre part que le conseil nomme trois membres titulaires et trois suppléants pour composer ladite commission d'appel d'offres.

Considérant que le maire est président de droit, le conseil municipal nomme les personnes suivantes comme :

Membres titulaires : Jean-François LAHAYE – Patrice LECESNE – Yves LEGARS

Membres suppléants : Jean-Noël PONS – Françoise TRAVERT – Sylvain LACOUR

Recherche de terrain pour la salle

Le groupe de travail présente son étude pour la réalisation d'une salle de convivialité. Trois possibilités de terrains vont être exploitées.

Plan Communal de Sauvegarde

Mr Sylvain LACOUR est nommé élu référent de sécurité dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Défibrillateur automatique

Le maire propose au conseil municipal de présenter à la Communauté de Communes des Pieux l'acquisition de défibrillateurs automatiques qui seraient mis à disposition dans chaque mairie du canton. Le conseil est favorable.

Voierie

Bernard Chardot demande qu'une étude soit faite pour élargissement de la chasse à genêts. La CCP va être contactée.